



Silly, le 26 août 2024.

Chers parents, chers enfants,

Toute l'équipe éducative vous souhaite une excellente rentrée scolaire et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Les quelques informations suivantes devraient permettre à chacun de s'organiser au mieux. Nous vous invitons donc à les lire attentivement. **Les modifications sont en rouge !!** Les prix des services (garderie/étude et repas) ont été indexés. Les modifications sur AP-School sont en cours.

1. Inscriptions.

Tous les enfants reçoivent deux fiches d'inscription : une pour l'école et l'autre pour la garderie. Il est nécessaire que chacun les complète correctement. N'oubliez pas d'y joindre une vignette de mutuelle.

Par ailleurs, merci de **vérifier le compte AP School** s'il y a un changement au niveau de vos coordonnées. Les nouveaux élèves recevront un mail cette semaine.

2. Horaire.

Les cours débutent à 8h30 pour se terminer à 12h05. Ils reprennent à 13h20 en maternelle et 13h30 en primaire jusqu'à 15h15 (sauf le mercredi, 12h05).

En 1^{ère} et 2^e maternelles, toute arrivée après 8h45 perturbe les activités. Nous vous demandons donc un minimum de ponctualité. **8h30 en 3^e maternelle : obligation scolaire.**

3. Etude et garderie.

Deux études sont dirigées par les titulaires le lundi, mardi, et vendredi de 15h30 à 16h30. Le jeudi, l'étude sera encadrée par Mmes Anne-Marie et Julie. Tout le personnel sera en concertation.

Le coût est fixé à **1,34 €** la séance. Les études seront payées via l'application AP-School. Une garderie est assurée le matin et le soir :

- tous les matins de 6h30 à 8h10
- le soir de 15h20 à 18h 15 pour les maternelles
de 16h30 à 18h15 pour les primaires.
- le mercredi de 12h15 à **17h30**.

L'arrivée à la garderie avant 7h00 est soumise à une inscription.

Veuillez envoyer un mail à david.delangre@esjs.be avec les dates 3 jours avant.

Si vous avez un problème de garderie, n'hésitez pas à nous contacter :

M. David Delangre : 068/55 17 55

Mme Julie , Mme Anne-Marie , Mme Marie-Christine: **0476 35 74 76**

Le coût de la garderie est fixé à **0,67 €** la demi-heure. Les nouveaux élèves recevront un tag à accrocher au cartable. Un scan permettra de calculer directement le coût de la garderie via l'application AP-School.

Pour rappel, tous les enfants qui arrivent à l'école avant 8h10 **doivent** aller à la garderie.

Les enfants qui traînent dans les cours seront sanctionnés.

À partir de 8h00, la garderie n'est pas comptabilisée.

4. Cahiers et manuels .

Les cahiers, manuels et journaux de classe sont fournis par l'école et sont gratuits. Merci des les recouvrir et d'en prendre soin.

Depuis quelques années, nous plastifions les cahiers et manuels à l'aide d'une machine. Le prix est de 0,80 € par cahier.

Ce système est efficace pour protéger les cahiers. Si vous souhaitez que les cahiers soient plastifiés, merci de :

1. Les recouvrir et les étiqueter à la maison.
2. Les glisser dans un sac plastique au nom de l'enfant
3. Ajouter une enveloppe avec le montant exact (si possible).
4. Les laisser à l'école à partir du vendredi 30 août.

5. Repas

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur pique-nique.

Il est possible de commander un potage (**0,43 €**).

Les prix pour les repas sont les suivants :

- pour les maternelles : **3,82 €**

- pour les primaires : **4,38 €**

M. Damien Blondiau cuisinera les repas à l'école. **Attention, les repas seront commandés le vendredi pour la semaine suivante via la plateforme.**

Vous devez absolument payer les repas pour valider la réservation ! Comme chaque année, nous acceptons bien volontiers l'aide des parents et grands-parents pour le service, la vaisselle ... surtout en maternelles. Un tout grand merci !

6. Le jour du fruit et la collation zéro déchet.

Dans un souci d'éducation à la santé, l'école privilégie un fruit (et uniquement un fruit ou une compote) comme collation au moins une fois par semaine. Le jour choisi est le **jeudi**. Merci de bien vouloir respecter cet engagement et de ne pas rajouter d'autres collations !

Le mercredi est le jour de la collation zéro déchet : une collation sans emballage dans une boîte qui retourne à la maison. A ce propos, soyez exigeants pour que les enfants reviennent à la maison avec gourde et boîte ; il y a trop d'oubli sur les appuis de fenêtre.

Merci d'indiquer le nom de l'enfant sur les boîtes et gourdes.

7. Activités extrascolaires.

Nous recherchons des activités après l'école. Actuellement, nous avons encore le cirque le mercredi après-midi et la gym le vendredi. Les informations suivront.

8. Frais scolaires.

La circulaire 8866 détermine les frais et la gratuité pour les élèves de maternelles, 1^{ère}, 2^e et 3^e années.

« En référence à la définition des frais scolaires, seuls les trois types de frais suivants peuvent être réclamés aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale :

1. les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
2. les droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école ainsi que les déplacements qui y sont liés.
3. les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s), organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'école ainsi que les déplacements qui y sont liés. »

En maternelle :

Les enfants de 2^e et 3^e maternelles iront à la piscine d'Enghien. Les dates et le prix vous seront communiqués ultérieurement. Le paiement de la piscine (prix à définir) se fera via la plateforme.

La gratuité est complète en maternelles.

Seuls les frais suivants seront demandés : piscine, service garderie et repas/soupe.

En primaire :

Chaque enfant du primaire est tenu de porter le costume de gymnastique de l'école pour le cours d'éducation physique ou **une tenue qui lui ressemble**. Vous pouvez le commander au prix de **19 €** (11 € le t-shirt et 8 € le short).

Durant l'année, l'école pourra vous demander la participation à un voyage scolaire et à une activité culturelle (spectacle,...) pour un montant maximal annuel de 35 €.

10. Justification des absences.

Toute absence en primaire et **en 3^e maternelle** doit être justifiée :

- par un mot des parents pour un jour d'absence,
- par un certificat médical dès le 2^{ème} jour,
- par une attestation suite à une convocation par une autorité publique ou suite à un décès,...

Les justifications de l'absence doivent être en possession de l'école au plus tard le jour où l'enfant rentre et en tous cas le 4^e jour d'absence de celui-ci.

Au retour de maladie, l'école ne donnera aucun médicament ni sirop sans une note du médecin. Sans le cas contraire, le traitement devra donc être terminé ou donné à la maison.

Merci de votre compréhension.

11. Sécurité.

- Dès 8h00, tous les enfants montent à pied dans la cour via l'entrée côté pelouse. Idem pour aller à la garderie à pied.
- **Il n'y a pas de voiture dans la ruelle, ni dans la cour entre 8h00 et 16h30.** La place communale est un parking idéal. Un agent de sécurité fait traverser les enfants le matin et à la sortie des classes.
- Un ballon quitte la cour... L'enfant demande au titulaire pour aller le chercher. Si le ballon est dans la propriété d'un des voisins, il faudra attendre que celui-ci le rende.
- Comme l'an dernier, si vous souhaitez que votre enfant retourne seul ou aille vous rejoindre sur la place, merci de compléter l'autorisation de sortie. Sans cette autorisation, les enfants ne quitteront pas l'école.

12. Dates importantes

A) Une première rencontre avec les enseignants aura lieu le **mardi 3 septembre** (19h00) pour :

- une présentation commune de l'école et des objectifs de l'année, les classes de dépaysement,...
- une présentation des objectifs par classe ou par cycle.

La première partie se fera dans la salle du réfectoire. La 2^e partie, en classe.

B) Journées pédagogiques :

Les dates des journées pédagogiques sont connues pour le 1^{er} trimestre :
Mercredis 25 septembre, 09 octobre, 24 novembre, 11 décembre

C) les congés et agenda

Rentrée scolaire : lundi 26 août

Réunion de parents : mardi 3 septembre, 19h00

Messe de rentrée : vendredi 13 septembre à 11h00

Fête de la Communauté française : Vendredi 27 septembre

Bonne année scolaire à tous.